

-----  
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 7 mars 2023, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 1 mars 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, WYNNE Pierre, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadin, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYER Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DELEPINE Michèle, DELPLANQUE Émeline, DERLIQUE Martine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, DUPONT Yves, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LEFEBVRE Daniel, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MARCELLAK Serge, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, MILLE Robert, NEVEU Jean, NOREL Francis, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PICQUE Arnaud, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ADANCOURT Annie, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

**PROCURATIONS :**

*DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à SELIN Pierre, BEUGIN Élodie donne procuration à BOMMART Émilie, DECOURCELLE Catherine donne procuration à OGIEZ Gérard, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DEMULIER Jérôme donne procuration à LEMOINE Jacky, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FLAHAUT Jacques donne procuration à PICQUE Arnaud, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel,*

*LEGRAND Jean-Michel donne procuration à DELPLANQUE Émeline, LELEU Bertrand donne procuration à LAVERSIN Corinne, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à VERDOUCQ Gaëtan, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, FACON Dorothee donne procuration à GACQUERRE Olivier, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*CHRETIEN Bruno, DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain, BLOCH Karine, BRAND Hervé, CARINCOTTE Annie-Claude, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FONTAINE Joëlle, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HOUYEZ Chloé, LECOMTE Maurice, LEVENT Isabelle, MALBRANQUE Gérard, PREVOST Denis, RUS Ludivine, SAINT-ANDRÉ Stéphane, TAILLY Gilles, TOURSEL-DERUELLE Karine, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric*

*Monsieur FOUCAULT Gregory est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**7 mars 2023**

**COORDINATION ET RELATIONS AVEC LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**POURSUITE DES ACTIONS ENGAGEES PAR LA COMMUNAUTE**  
**D'AGGLOMERATION - REPRISE, EN INTERNE, DES ACTIONS EXERCEES PAR**  
**LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys romane a été créé par délibération n°2017/CC171 du Conseil communautaire du 28 juin 2017 et s'est vu confier l'exercice de la compétence Action Sociale d'Intérêt communautaire. Le CIAS a le statut d'un établissement public administratif et dispose d'un conseil d'administration composé de 31 membres, élus et représentants associatifs.

Le CIAS, au regard de son objet social, a pu depuis sa création porter une Analyse des Besoins Sociaux, un observatoire social, l'étude relative à la lutte contre l'illectronisme, l'AMO Mutuelle pour tous, l'étude Bien vieillir et développé des partenariats et dispositifs dans le champ du handicap.

Au regard du projet de territoire récemment voté et de la transversalité qu'exigent les thématiques sociales, il est proposé de dissoudre l'établissement CIAS.

En effet, qu'il s'agisse du « bien vieillir », de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, de la mise en œuvre de la charte handicap ou encore de la coordination des acteurs, ces enjeux exigent une transversalité et une coordination interne au sein de l'EPCI que ne facilite pas l'outil CIAS. Il s'agit ainsi de simplifier l'exercice des compétences en matière d'action sociale et de donner plus de lisibilité à l'action intercommunale.

Le CIAS dissout, les compétences seront alors exercées par la Communauté d'Agglomération. Un arrêt préfectoral prévoira la reprise, par la Communauté d'Agglomération de Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane, de l'ensemble des droits, obligations, actif, passif du CIAS.

Cette perspective de dissolution du CIAS a été présentée aux administrateurs lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 27 février 2023.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 02 mars 2023, il est proposé à l'Assemblée de prononcer, conformément à l'article 15 de ses statuts, la dissolution du Centre Intercommunal d'Action Sociale à échéance du 31 mars 2023. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** conformément à l'article 15 de ses statuts, la dissolution du Centre Intercommunal d'Action Sociale à échéance du 31 mars 2023.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **09 MARS 2023**

Et de la publication le : **09 MARS 2023**  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,



**SELIN Pierre**



**SELIN Pierre**